

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 Octobre 2023 – 19h30 heures
--

Présents : MM. KARCHER Jacques, OTT Martial, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle, VERGER Christelle

Absents excusés : M. LERCH Michaël, Mme DAUVERGNE Nathalie

Absent non excusé : M. SCHNEIDER Arthur

Ont donné procuration : M. LERCH Michaël – Procuration à M. OTT Martial

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la réunion du 04-09-2023
- 3) Chasse – conditions particulières du bail de location
- 4) Thermographie
- 5) Bilan de la formation des « gestes qui sauvent »
- 6) Trocothèque – finalisation de l'organisation
- 7) Divers
 - a) Info urbanisme
 - b) Salutation de M. DIETRICH Christian - déménagement
 - c) Commande groupée d'arbustes
 - d) Arrosage des fleurs des jardinières
 - e) Déchèterie verte (Manu)

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Christelle VERGER comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Chasse – conditions particulières du bail de location

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail de chasse signé pour 9 ans arrive à son terme. Il explique qu'un nouveau logiciel va permettre de calculer de manière plus juste la superficie concernée par le bail de chasse. Cependant, à un mois de la signature du nouveau bail, le délai est trop court pour recalculer l'ensemble de la zone. Il propose de maintenir les données existantes et de refaire le calcul après la signature

du nouveau bail. Le loyer actuel est de 13 000€, pour 465 ha, soit environ 28€/ha. À ce jour, les locataires de la chasse n'ont pas encore exprimé leur souhait de reconduire ou non leur bail. Monsieur le Maire indique que rendez-vous a été pris avec Mr et Mme CHOULAT vendredi 6 octobre à 10h30 et invite les membres du conseil qui le souhaite à être présent à ce rendez-vous.

Par ailleurs Monsieur le Maire présente à l'assemblée les clauses particulières au cahier des charges voté en novembre 2014 pour la commune de Storckensohn pour le bail de chasse. Il indique que ces dispositions sont encore d'actualité et propose que celles-ci restent identiques pour le prochain bail.

- Le conseil municipal prend ACTE de ces informations.

4) Thermographie

Monsieur le Maire indique que le Pays Thur Doller a fait l'acquisition d'un thermographe qui va permettre de mettre en évidence les maisons qui ont d'importantes déperditions de chaleur. Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite au Pays Thur Doller afin qu'un passage soit réalisé essentiellement en cœur du village là où se trouvent les habitations les plus anciennes. Après ce passage, une information sera faite aux propriétaires ayant des habitations à forte déperdition.

- Le conseil municipal prend ACTE de ces informations.

5) Bilan de la formation des « gestes qui sauvent »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la journée aux « gestes qui sauvent », 16 personnes de Storckensohn ont participé et une personne venant de la commune de Husseren.

Cette formation a été dispensée par les pompiers du CPI du Chauvelin, celle-ci a été appréciée par les participants et a permis de traiter les points suivants :

- Comment appeler les secours
- Massage cardiaque
- Utilisation du défibrillateur

Cette manifestation a été une réussite et sera renouvelée en 2024.

- Le conseil municipal prend ACTE de ces informations.

6) TrocOTHÈQUE - finalisation de l'organisation

La première édition de la TrocOTHÈQUE aura lieu dans la cour de la Mairie le dimanche 8 octobre 2023.

Seront présents, Christelle THUILLIER et Jacques Karcher pour accueillir les usagers.

Le but étant de déposer des objets en bon état et propres, dont l'utilisateur n'a plus d'utilité et de permettre à d'autres de pouvoir en disposer, sans contrepartie.

- Le conseil municipal prend ACTE de ces informations.

7) Divers

- a) Info urbanisme

URBANISME
demande de travaux

date	nom	prénom	motif
13/02/2023	HAFFNER	Alain	Démolition abri de jardin
17/02/2023	KARCHER	Jacques	Panneaux photovoltaïques
21/02/2023	STADELMANN	Catherine	remplacement de fenêtres, bardage, modif balcon.
27/02/2023	MEYER	Henri	Construction abri de jardin
16/03/2023	LUTTENBACHER	Fernand	Certificat d'urbanisme (Gazon vert)
23/03/2023	BOTT	Marie-Louise	Certificat d'urbanisme (Kuttel matt)
03/04/2023	STADELMANN	Catherine	Permis de démolir refusé par le Tribunal administratif
03/05/2023	LUTRINGER	Vincent	Panneaux solaires sanitaires
04/07/2023	FICHTER	Pierre	Certificat d'urbanisme (Blumfeld))
06/07/2023	EXEL	Sylvie	Réfection toiture
27/07/2023	POTTIER	Anouchka	Construction Pergola + changement porte et fenêtrés
04/08/2023	JUERGENS	Marlin	Démolition Pièce annexe arrière et garage
31/08/2023	HAFFNER	Alain	Mise en place clôture et portail
11/09/2023	PREISS	Jean-Marc	Construction logement dans maison patrimoniale
27/09/2023	LUTRINGER	Vincent	Panneaux photovoltaïques

b) Salutation de M. DIETRICH Christian – déménagement

M. Dietrich Christian est venu faire ses dernières salutations à la Mairie et remercier la municipalité et les habitants du village pour leur accueil. Après avoir vendu sa maison, il quitte le village pour un nouveau projet de vie. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

c) Commande groupée d'arbustes

Un flyer a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants permettant de faire une commande groupée d'arbustes. Réponse en mairie pour les personnes souhaitant en profiter.

d) Arrosage des fleurs des jardinières

Alain HAFFNER s'occupe de l'arrosage quotidien des fleurs se trouvant à la mairie. Un problème de santé va le rendre indisponible pendant 2 mois. Il sera demandé aux autres voisins la possibilité de prendre le relais durant sa convalescence.

e) Déchèterie verte (Manu)

Mr Jean-Claude SIMON s'occupe bénévolement de l'entretien de la déchèterie verte. Il s'agace du manque de civisme des usagers qui ne respectent pas le tri. Si les incivilités persistent, la municipalité ne transmettra plus la clef et ne permettra l'accès à celle-ci qu'une fois par semaine pendant 1 heure avec la présence de l'un des membres du conseil.

Par ailleurs, un nouveau cadenas avec une nouvelle clef sera mis en place.

La séance a été levée vers 20h45.